

Règlement

Article 1 - Objet

Pour encourager, soutenir et promouvoir l'expression et l'initiatives des jeunes, de Rennes Métropole, sur le thème du développement durable et de l'éco-citoyenneté ; Rennes Métropole, la DRDJS et le CRIJ lancent un appel à projets. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Fond Départemental d'Aide aux Initiatives Jeunes (FDAIJ). Il encourage et soutient des actions ou réalisations qui s'inscrivent dans une des thématiques suivantes :

- amélioration de la vie quotidienne (habitat, transport, accessibilité ...)
- agir pour l'environnement (eau, faune, flore, ...)
- être solidaire (initiatives socio-économiques solidaires : (commerce équitable, insertion sociale, création d'activité, coopération internationale, ...)
- permettre à tous d'accéder aux loisirs, à la culture et aux services
- vivre ensemble dans Rennes Métropole : citoyenneté, lien social, (agir dans sa commune, dans son quartier ...)

Le jury porte une attention particulière aux projets visant à renforcer la cohésion sociale par des actions d'intérêt général, de solidarité et d'ouverture aux autres.

L'aide peut être de 300 à 800 € maximum par projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réflexion de Rennes Métropole sur la mise en œuvre et la réalisation de son Agenda 21.

Article 2 - Conditions

Les candidats doivent être âgés de 15 à 25 ans inclus (la date retenue pour la limite d'âge est la date de dépôt des dossiers).

Le porteur principal (correspondant du projet) doit impérativement résider dans l'une des communes de Rennes Métropole. Dans le cas de groupes (maximum 5), la moitié au moins des candidats doivent remplir cette condition. Les noms et coordonnées de chaque candidat devront également figurer sur le dossier. Le correspondant du projet signera l'engagement sur l'honneur, à réception éventuelle de la bourse. L'attribution d'une bourse est soumise à la présentation d'un dossier conforme dans les délais qui seront communiqués par voie de presse et autres moyens d'information.

Article 3 : Attribution

Le jury désignera les lauréats, après examen du dossier et entretien avec les candidats. Il peut demander assistance et conseil à une personne compétente sur les techniques ou sujets abordés et consulter, le cas échéant, un parrain du projet (personnes ressources, accompagnateurs ...). Les décisions du jury sont sans appel. Elles sont notifiées au correspondant du projet. Le Jury se réserve la possibilité de décerner des « coups de cœur » pour encourager une initiative qui lui semble mériter une attention particulière.

Les bénéficiaires s'engagent à participer à un temps de restitution publique qui leur sera proposé et / ou à une rencontre d'échange avec des techniciens et élus au cours de laquelle il pourront exprimer leurs idées et points de vue.

Article 4 - Versement

Les bourses seront versées habituellement en trois fois : au démarrage sur présentation de devis, en cours de réalisation sur présentation de factures (soit 80% en 1 ou 2 fois). Le dernier versement (20%) sera effectué, sauf accord particulier, après réalisation rendue publique.

Article 5 - Promotion, diffusion, communication

Le jury attachera une attention particulière à la manière dont est prévue la communication publique de la réalisation faisant l'objet du dossier. Cette communication doit être prévue au budget.

Par ailleurs, les candidats acceptent que Rennes Métropole, la DRDJS et le CRIJ rendent compte de leur action au cours et à la fin de la réalisation. Ils s'engagent de leur côté à faire mention du soutien de Rennes Métropole et de la DRDJS sur les supports de communication qu'ils éditent.

Article 6 - Responsabilité

Rennes Métropole, la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports, le Centre Régional Information Jeunesse et les membres du jury ne sont en aucun cas responsables des conditions dans lesquelles le projet est réalisé. Les candidats doivent, eux-mêmes, prendre les dispositions réglementaires et contracter, le cas échéant, les assurances nécessaires. Ils signent une déclaration sur l'honneur concernant l'utilisation des sommes attribuées et les parents une autorisation pour les mineurs. Ils s'engagent à restituer les sommes perçues dans le cas où le projet lauréat n'est pas réalisé.

Article 7 : Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés, avant la date limite fixée, au Centre Régional Information Jeunesse qui assure - par convention avec Rennes Métropole et la DRDJS - l'animation et la gestion de l'appel à projet « Développement Durable ».

Date de dépôt :
- 28 février 2007
- 23 mai 2007
au CRIJ Bretagne



APPEL à projet aux 15-25 ans
vie quotidienne, solidarités, économie, environnement...

Agissez aujourd'hui
pour la Métropole de demain

Conseils pour préparer son dossier

1) Le dossier que vous devez remplir va constituer votre principal instrument de communication avec le jury.

Vous devez être le plus précis possible sur vos motivations et vos intentions. Il est donc nécessaire de prendre le temps de le préparer et de le rédiger ensemble (si vous présentez un dossier d'équipe).

2) Le titre de votre projet doit mettre en valeur soit vos motivations, soit le thème que vous allez développer. Il sera complété par quelques lignes d'explications.

3) La page 2 de votre dossier est très importante.

- Vous devez y préciser en quoi consiste votre projet, c'est-à-dire ce que vous allez faire et comment.

- Vous devrez aussi dire pourquoi vous souhaitez réaliser ce projet : comment vous est venue l'idée ? Quelles sont vos motivations ?

Eventuellement, comment vous avez constitué votre équipe ? Et dire ce que vous attendez de ce projet.

- Vous pourrez par exemple expliquer ce que vous allez faire pour faire connaître votre projet.

- Il est important également de penser à proposer un temps d'échange, de dialogue à l'échelle de votre commune.

NB : Si vous n'avez pas assez de place pour répondre à la page 2, vous pouvez rajouter une ou plusieurs pages. Vous pourrez donner des explications complémentaires lorsque vous serez reçu par le jury mais il est nécessaire que le dossier écrit indique précisément ce que vous voulez faire et comment vous comptez vous y prendre.

4) Budget

Il vous faut établir un budget qui prévoit l'ensemble des dépenses que vous envisagez. Attention, c'est souvent sur le sérieux du budget qu'on juge du sérieux du projet et de sa préparation.

- Vous pouvez demander des devis si vous ne connaissez pas les prix (pour une location de matériel par exemple) et surtout veillez à ne rien oublier dans les dépenses à prévoir : il ne faut pas qu'une dépense prévisible ne figure pas dans votre budget.

La somme que vous demandez, doit apparaître en recette sur la ligne Bourse demandée. Elle ne doit pas dépasser le maximum prévu dans le règlement mais peut être inférieure (demandez uniquement ce dont vous avez réellement besoin). Attention : les recettes doivent toujours être égales aux dépenses.

5) Parrainage

Vous pouvez citer ceux qui vous ont aidé à préparer le projet et ce en quoi ils vous ont aidé (technique, organisation, budget). Il s'agit d'indications importantes pour le jury qui peut y voir le sérieux de votre préparation.

6) Derniers conseils

La dernière page du dossier doit être obligatoirement remplie. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée. Vous devez fournir un justificatif d'âge et de domicile pour chaque membre du groupe.

7) Délais

Respectez bien les délais et la date de dépôt du dossier.

**DATE DE DEPOT : 28 février 2007 ou 23 mai 2007
au CRIJ Bretagne**

1er étage de la Maison du Champs de Mars

6, cours des alliés / 35 043 RENNES Cedex

tél : 02 99 31 57 67 / fax : 02 99 30 39 51

courriel : crij@crij-bretagne.com / site : www.crij-bretagne.com

LISTE DES COMMUNES DE RENNES METROPOLE :

Acigné / Betton / Bourgbarré / Brécé / Bruz / Cesson-Sévigné / Chantepie / Chartres-de-Bretagne / Chavagne / Chevaigné / Cintré / Clayes / Corps-Nuds / Gévezé / La Chapelle-des-Fougeretz / La Chapelle-Thouarault / Le Rheu / Le Verger / L'Hermitage / Montgermont / Mordelles / Nouvoitou / Noyal-Chatillon-sur-Seiche / Orgères / Pacé / Parthenay-de-Bretagne / Pont-Péan / Rennes / Saint-Armel / Saint-Erblon / Saint-Gilles / Saint-Grégoire / Saint-Jacques-de-la-Lande / Saint-Sulpice-la-Forêt / Thorigné-Fouillard / Vern-sur-Seiche / Vezin-le-Coquet



STRUCTURES RESSOURCES

Vous cherchez des informations, de la documentation, vous avez besoin de conseils pour élaborer votre projet, de nombreuses structures peuvent vous aider...

APPEL à projet aux 15-25 ans
vie quotidienne, solidarité, économie, environnement...

Agissez aujourd'hui
pour la Métropole de demain

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
33, bd Solférino - 35012 Rennes cedex / 02.99.85.87.00
ademe.bretagne@ademe.fr / <http://www.ademe.fr/bretagne>

Association Ar Vuez (Association de sensibilisation à l'environnement et à la nature des étudiants de Rennes)
ar.vuez@laposte.net

Association des Petits Débrouillards Bretagne
Ecole Pascal Lafaye, 13 bis, bd du Portugal - 35200 Rennes
02.99.50.05.14 / bretagne@lespetitsdebrouillards.org

MCE - Maison de la consommation et de l'environnement
48 bd Magenta, 35 000 Rennes / 02.99.30.35.50
info@mce-info.org / www.mce-info.org

CIELE - Centre d'information sur l'énergie et l'environnement

96, canal st Martin à Rennes / 02.99.54.42.98
centre de documentation : MCE (48, Bd Magenta) / 02.99.30.12.13
info@ciele.org / <http://www.ciele.org>

CLE - Conseil local à l'énergie

20, av des Français Libres, 35000 Rennes / n°indigo : 0 820 820 466
cle3@wanadoo.fr / <http://perso.wanadoo.fr/cle-energie>

CREE - Centre de ressources éducation à l'environnement et au développement durable
Centre de documentation : 8, rue du Quercy à Rennes / tel/fax : 02.99.14.27.75
bureau : MCE, 48 bd Magenta, à Rennes / 02.99.30.35.50

DIREN - Direction régionale de l'environnement

2, rue Maurice Fabre – CS 86523 – 35065 Rennes cedex
02.99.65.35.29 / diren@bretagne.ecologie.gouv.fr / <http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr>

La Chambre Régionale Economique et Sociale – CRES

6, cours des Alliés - 35043 Rennes Cedex / 02 99 85 89 52
www.cres-bretagne.org / cres@cres-bretagne.com

Développement et Agriculture Durable CIVAM Bretagne

17, rue du Bas Village - 35577 Cesson-Sévigné
02 99 77 39 20 / www.civam-bretagne.com

Accueil paysan

même adresse à Cesson Sévigné
02 99 77 09 53 / www.accueil-paysan.com

Agrobio 35

même adresse à Cesson Sévigné
02 99 77 09 46 / agrobio35@agrobio-bretagne.org

Les Echanges Nord-Sud

CRIDEV

41, avenue Janvier - 35000 Rennes
02 99 30 27 20 / cridev@ritimo.org

Peuples solidaires

10, quai de Richemont - 35000 Rennes
02 99 30 60 53 / reseau-solidarite@peuples-solidaires.org

Commerce Equitable

Breizh Ha Reizh (Fédé Bretonne du Commerce Equitable)
06 63 15 03 63 / www.breizhhareizh.org

Ingalañ

www.ingalan.org / info@ingalan.org

A consulter également dans les fiches du Réseau Information Jeunesse (PIJ, CRIJ) :

- Fiche Actuel Bretagne 5.146 « L'économie solidaire : adresses utiles en Bretagne »
- Fiche Actuel Bretagne 5.144 « Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS) et Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) »
- Fiche Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.140 « Défense des consommateurs »
- Fiche Actuel Bretagne 5.141 « Environnement : adresses utiles en Bretagne »
- Guide 2006 – 2007 « Je monte ma boîte, toutes les étapes pour créer son activité »

Point Information Jeunesse de Rennes Métropole (PIJ) :

PIJ CHARTRES DE BRETAGNE - Centre Jean Jaurès
1, rue Madame de Janzé - 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
Tél : 02 99 41 32 04 / pij.chartres@voila.fr

PIJ BRUZ - Association Arc (Accueil Rencontre Concertation)
10, avenue du Général de Gaulle - 35170 BRUZ
Tél : 02 99 05 30 63 / divesjip@hotmail.com

PIJ VERN SUR SEICHE - La Passerelle
Chemin des Marais - 35770 VERN SUR SEICHE
Tél : 02 99 62 18 55/02 99 62 83 27 / infosjeunes@centredesmarais.asso.fr
<http://www.centredesmarais.asso.fr>

Centre Régional Information Jeunesse Bretagne
Maison du Champ de Mars - 6, cours des Alliés - 35043 Rennes Cedex
Tél : 02 99 31 47 48 / crij@crij-bretagne.com / <http://www.crij-bretagne.com>

Rennes Métropole :

22, avenue Janvier - 35000 Rennes ou 16, bd Laënnec - 35042 Rennes cedex
02 99 35 42 00 / 02 99 01 86 86

pointinfo@agglom-rennesmetropole.fr / <http://www.rennes-metropole.fr>

Service déchets : 02.99.35.48.94

Service valorisation des déchets : 02 99 35 48 98

Mission environnement et développement durable : 02.99.06.08.64

Environnement : 02 99 79 62 96

Contrat de ville : 02.99.79.63.79

Pôle insertion : 02 23 62 20 32

Développement économique : 02 99 01 86 91

Enseignement / Recherche : 02 99 01 86 93

Service habitat : 02 99 35 42 16

Direction des affaires culturelles : 02 99 78 49 00

Direction déplacements urbains et patrimoine : 02 99 35 20 87

Mission nouvelles technologies : 02 99 79 63 35

DRDJS (Direction Régionale et Départementale Jeunesse Sports et Vie Associative Bretagne

4, Av Bois l'abbé - 35000 Rennes / 02.23.48.24.00

mjs-035@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr>

APPEL à projet aux 15-25 ans

vie quotidienne, solidarités, économie, environnement...

Agissez aujourd'hui

pour la Métropole de demain

DOSSIER DE CANDIDATURE

Titre de votre projet :

Descriptif du projet : En quelques mots de quoi s'agit il. (quoi ? où ? quand ?)

Correspondant du projet :

Nom du correspondant : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ N°de tél : _____

Date de naissance : _____ courriel : _____

Situation scolaire ou professionnelle : _____

Les coéquipiers :

NOM	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Téléphone

PARTIE RESERVEE AU SUIVI DU DOSSIER

Date de dépôt du dossier :

Décision du jury :

Motif :

Versements :

.....

.....

N°du dossier :

Date :

Date :

Date :

En quoi consiste votre projet ?

(résumer ici les caractéristiques de votre projet, joindre les documents complémentaires qui permettent au jury de s'en faire une idée précise)

Pourquoi ce projet ?

Comment est-il né ?

Quels résultats en attendez –vous ?

A qui s'adresse-t-il ?

Comment comptez-vous faire connaître votre projet?

Comment pensez-vous présenter votre action à l'échelle de votre commune ?

Le budget prévisionnel

(ce budget est présenté à titre d'exemple. Vous pouvez, si vous le souhaitez, le présenter différemment et l'insérer sur papier libre dans le dossier)

Dépenses Prévues		Recettes Prévues	
<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
- Achats	_____	- Apport personnel	_____
- Locations	_____		_____
- Déplacements	_____	- Autres financements (précisez)	_____
- Communication	_____	_____	_____
- Assurances	_____	_____	_____
- Autres (préciser)	_____		_____
	_____	- Bourse demandée (300 à 800 €)	_____
	_____		_____
TOTAL des dépenses	<input type="text"/>	TOTAL des recettes	<input type="text"/>

Le parrainage

Avec qui avez-vous préparé le projet (en dehors de votre équipe) ?

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____ Structure : _____

Adresse professionnelle : _____

N°Tél : _____

E-mail : _____

En quoi cette personne vous a-t-elle aidé ?

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur du correspondant du projet

Je soussigné

-certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'appel à projet
-déclare être candidat à une bourse de € , en vue de réaliser le projet suivant :

Je déclare utiliser la bourse uniquement pour la réalisation du projet présenté au jury et je m'engage :

- à apporter le plus grand soin à la communication publique de ce projet
- à restituer les sommes perçues pour le cas où le projet ne pourrait être réalisé.

Fait àle.....Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Autorisation des parents pour les mineurs correspondant et coéquipiers du projet

Nous soussignés _____ autorisons nos enfants à réaliser le projet décrit ci-dessus, et ayant pris connaissance du règlement des bourses, nous dégageons les organisateurs et le Centre Régional Information Jeunesse de toute responsabilité relative à sa réalisation.

Fait à le.....Nom.....signature :

Fait à le.....Nom.....signature :

Fait à le.....Nom.....signature :

Fait à le.....Nom.....signature :

Fait à le.....Nom.....signature :

L'appel à projet « Agissez aujourd'hui pour la Métropole de demain » est une initiative de Rennes Métropole avec le soutien de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Il est animé par le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne
CRIJ Bretagne, 6 cours des alliés, CS 84 304, 35043 Rennes cedex.

Tél : 02 99 31 57 67 Fax : 02 99 30 39 51 E_mail : crij@crij-bretagne.com

